

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 16 novembre 2015**

OBJET

**15 – LOGEMENT TEMPORAIRE – CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION TRAJET**

N° 2015-11-15

NOMENCLATURE : 1/3/2

**L'an deux mille quinze, le seize novembre à dix-neuf heures et trente minutes,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le six novembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 26**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL.

**Pouvoirs : 3**

Emmanuel RENOUX donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....26  
ayant un pouvoir...3  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Magali LEMASSON**

La commune de Treillières a fait l'acquisition d'un immeuble sur Treillières, sis 2 place de l'Eglise, afin d'y créer 2 logements destinés à remplir la fonction de logements temporaires pour répondre aux besoins d'urgence de la population.

Cette opération vient compléter l'offre d'hébergement temporaire existant sur le territoire de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Actuellement, 3 logements d'urgence sont gérés par l'association Trajet : 2 T2 et un T1 pour les personnes orientées par le 115.

La ville de Treillières souhaite confier la gestion de cet immeuble à l'association Trajet ; tel est l'objet de la convention présentée en annexe.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :**

**- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document y afférant.**

Pour extrait conforme,

Le 16 novembre 2015,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20151116-2015-11-16-DE15-  
DE  
Date de télétransmission : 18/11/2015  
Date de réception préfecture : 18/11/2015

Publié le 18/11/15